

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale et de  
la jeunesse

Ministère de l'enseignement supérieur,  
de la recherche et de l'innovation

## ARRETE

### **portant nomination des membres de la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard du corps des médecins de l'éducation nationale**

**Le Ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,**

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n°91-1195 du 27 novembre 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des médecins de l'éducation nationale et à l'emploi de médecin de l'éducation nationale - conseiller technique;
- VU les arrêtés du 17 juillet 2018 et du 20 novembre 2018 ;
- VU la proclamation des résultats des élections aux commissions administratives paritaires nationales par le bureau de vote centralisateur le 6 décembre 2018 ;
- VU le procès-verbal de désignation des représentants du personnel à la commission administrative paritaire nationale du corps des médecins de l'éducation nationale du 13 décembre 2018 ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup>

Les fonctionnaires dont les noms suivent sont, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, chargés de représenter l'administration à la commission administrative paritaire nationale compétente à l'égard des médecins de l'éducation nationale :

## **REPRESENTANTS TITULAIRES :**

- Mme Annick WAGNER, chef du service des personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques à la DGRH ;
- Mme Nadine COLLINEAU, sous-directrice de la gestion des carrières à la DGRH ;
- M. Thierry DELANOE, sous-directeur de la gestion prévisionnelle, statutaire et de l'action sanitaire et sociale à la DGRH ;
- Mme Véronique GASTE, cheffe du bureau de la santé, de l'action sociale et de la sécurité à la DGESCO ;
- Mme Brigitte MOLTRECHT, médecin de l'éducation nationale - conseillère technique auprès de la direction générale de l'enseignement scolaire à la DGESCO.

## **REPRESENTANTS SUPPLEANTS :**

- Mme Claire GAILLARD, adjointe à la sous-directrice de la gestion des carrières à la DGRH ;
- M. Jean-Baptiste LAPIERRE, chef de division des personnels d'encadrement, ATOSS, de l'action sociale et des retraites au rectorat de l'académie de Poitiers ;
- M. Arnaud LEDUC, chef du bureau des personnels ATSS à la DGRH ;
- M. Alexandre CROS, adjoint au chef du bureau des personnels ATSS à la DGRH ;
- M. Régis GOUSSET, chargé d'études au sein du bureau des personnels ATSS à la DGRH.

## Article 2

Les fonctionnaires ci-après désignés, élus à la commission administrative paritaire nationale des médecins de l'éducation nationale, représentent le personnel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

GRADES	REPRESENTANTS TITULAIRES	REPRESENTANTS SUPPLEANTS
MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE HORS CLASSE	Mme Marie-Hélène LEPINETTE	Mme Chantal GINIOUX
MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE 1ERE CLASSE	Mme Fabienne RANCINAN  Mme Patricia COLSON	Mme Aziza BELDJOURI  Mme Chantal LECOMTE
MEDECIN DE L'EDUCATION NATIONALE 2EME CLASSE	Mme Véronique COUROUBLE-LECOUFFE  M. Xavier GUILLOBEZ	M. Thierry PARUZYNSKI  Mme Géraldine BEAUVAIS

Fait le 20 DEC. 2018

Pour le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse :

**La chef de service, adjointe au directeur général  
des ressources humaines**

  
**André WAGNER**